

COMMUNIQUÉ  
DÉCEMBRE 2020



## Le Label européen Territoires de Faune Sauvage

Parce qu'il est si simple d'agir  
**pour la biodiversité !**



Fédération Départementale **des Chasseurs** de la Vendée

**Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée**

*Association agréée au titre de la protection de l'environnement*

"Les Minées" · Route de Château-Fromage  
B.P. 393 · 85010 Le Roche-sur-Yon Cedex



[www.chasse85.fr](http://www.chasse85.fr)

## LE LABEL EUROPÉEN : TERRITOIRES DE FAUNE SAUVAGE



Devant les menaces constantes qui pèsent sur les habitats partout en Europe (fragmentation, dégradation, destruction...), il était important de **prendre en compte la préservation de la biodiversité dans la gestion des territoires**. C'est l'origine de la création du label « Territoires de Faune Sauvage ».

**Ce label consacre la conservation d'un espace par l'utilisation durable des ressources naturelles.** Il promeut la gestion exemplaire de territoires qui favorisent le développement de la biodiversité et des activités humaines.

Depuis sa création en 2005, **plus de 330 territoires répartis sur 19 pays d'Europe ont été labellisés**, soit plus de 1,5 Millions d'hectares. En France, plus de 28.000 hectares ont reçu le label depuis 2011, date de son déploiement dans l'hexagone. La surface des territoires varie de 40 à 100.000 hectares.

### POUR QUI ?

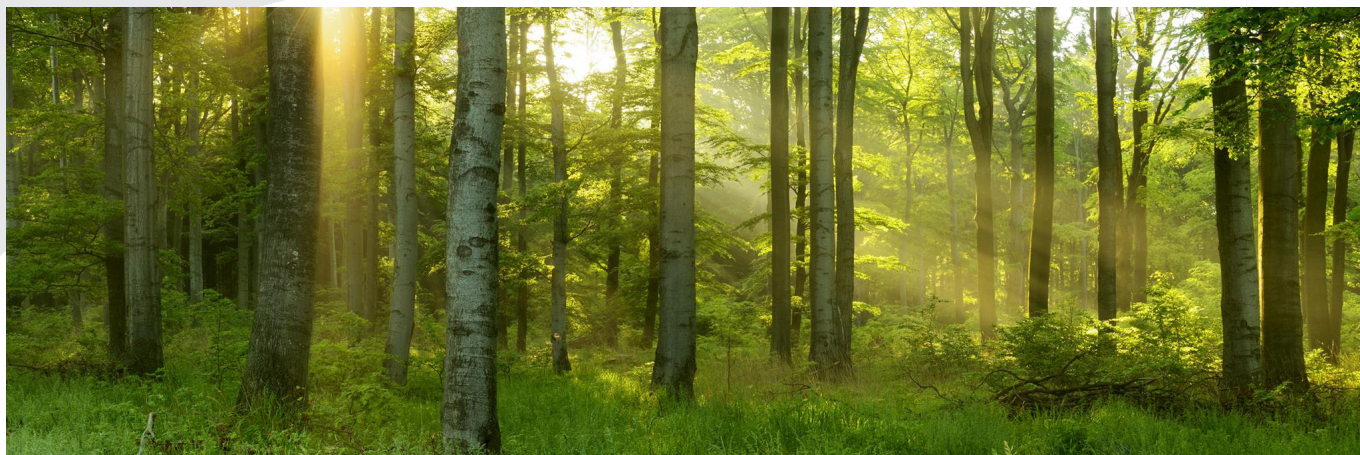
- Tous les gestionnaires de territoires soucieux de concilier activités socio-économiques, conservation de la nature et pratique de la chasse ou de la pêche, peuvent prétendre au label.
- Il s'adresse aussi bien aux zones agricoles, forestières ou montagnardes qu'aux zones de pêches ou zones humides.

### POUR QUOI ?

- Pour obtenir **une reconnaissance publique** à l'échelle régionale, nationale et européenne.
- Pour intégrer un réseau national et européen, et **partager des méthodes de conservation et de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats**.
- Pour **accéder à des financements** en soutien d'actions favorables à la nature.

# Une démarche en 2 étapes

L'attribution du label « Territoires de Faune Sauvage » nécessite au préalable la signature de la charte puis la constitution d'un dossier de candidature.



**Démontrer à tous, chasseurs, comme non-chasseurs, qu'une chasse durable peut contribuer à la biodiversité.**

YVES LECOQ - PROPRIÉTAIRE DOMAINE DE SAINT MARTIN (LOT 46)

## Etape 1 signature de la charte

Par cette signature, le gestionnaire s'engage à **mettre en œuvre des pratiques durables sur son territoire**. La signature de la charte permet de déposer une candidature au label dans les deux ans qui suivent.

## Etape 2 candidature au label

Le dossier de candidature recense toutes les informations pertinentes sur le territoire, notamment **les mesures pour gérer durablement la propriété et enrichir la biodiversité**.

Pour plus d'informations sur ce label :

[www.territoiresdefaunesauvage.com](http://www.territoiresdefaunesauvage.com)

Pour vous aider dans vos démarches (signature de la charte, montage du dossier de candidature, informations...), **n'hésitez pas à contacter votre référent en région Pays de la Loire :**

**Cyril LEMOINE - Référent Départemental**  
*Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire*

**02-51-47-80-90**  
[c.lemoine@frc-paysdelaloire.com](mailto:c.lemoine@frc-paysdelaloire.com)



**Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée**  
*Association agréée au titre de la protection de l'environnement*

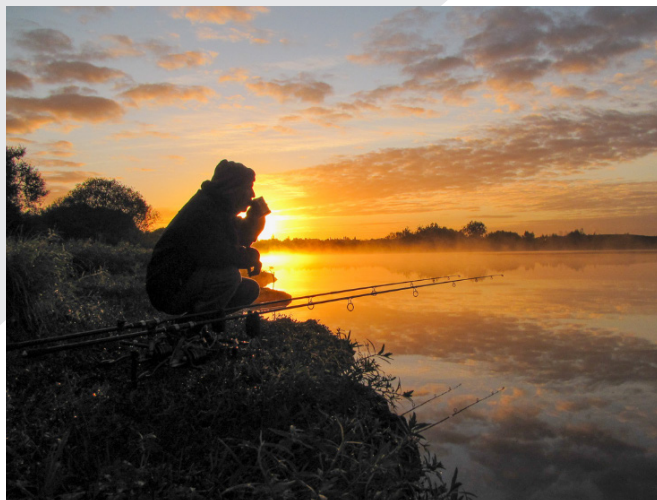
"Les Minées" · Route de Château-Fromage  
B.P. 393 · 85010 Le Roche-sur-Yon Cedex



[www.chasse85.fr](http://www.chasse85.fr)

En exemple :

## Le Domaine de Mazerolles



### DESRIPTIF

- **Région biogéographique :** Atlantique
- **Région administrative :** Pays de la Loire
- **Département :** Loire-Atlantique
- **Superficie approximative :** 580 ha
- **Année de labellisation :** 2013
- **Localité :** 44390 Petit Mars
- **Code européen :** FR.WE1.2013

Le domaine de Mazerolles est géré depuis 2007 par trois amis chasseurs qui ont décidé de changer de modèle d'exploitation **pour valoriser leur production tout en favorisant la biodiversité. Le plan de gestion du site s'adapte au rythme des inondations hivernales.** Le site met notamment en place un entretien des prairies inondables par un pâturage bovin raisonné, un entretien du réseau hydraulique, une pêche et une chasse raisonnées, un suivi par bio-indicateurs (brochet et abeille), des mesures agro-environnementales comme la fauche tardive, et la lutte contre les espèces envahissantes (Jussie, ragondin).



- **Type de territoire :** zone humide, prairies permanentes, landes et saulaies, jachères, étangs.
- **Biodiversité et politiques publiques :** site classé Natura 2000 « Marais de l'Erdre » FR 5212004.
- **Faune sauvage :** le caractère de zone humide du site en fait un territoire d'accueil idéal pour les oiseaux (29 d'intérêt communautaire – Spatule, Grande Aigrette, Cormoran, Marouette, etc.). D'autres espèces s'y développent bien comme les faisans communs et obscurs, ou les perdrix rouges naturelles. Anguilles, sandre et brochet sont les poissons phares commercialisés.
- **Activités :** chasse, pêche, agriculture extensive bio, alevinage, activités de loisirs et touristiques, écotourisme, apiculture, éducation à l'environnement.
- **Développement local :** Agriculture, pisciculture bio. Valorisation d'une race à viande locale : la vache nantaise, faisant l'objet d'un programme de conservation et parfaitement adaptée à la réouverture et l'entretien des marais.
- **Chasse durable :** chasse raisonnée et régulation de la prédation.
- **Gouvernance :** le domaine est géré par des particuliers travaillant en collaboration avec l'ONCFS et la LPO notamment.

**Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée**

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

"Les Minées" • Route de Château-Fromage  
B.P. 393 • 85010 Le Roche-sur-Yon Cedex



[www.chasse85.fr](http://www.chasse85.fr)